

A

Monsieur Christian PALIX
Maire de Bandol

Copie à

Monsieur Pascal LAURENS
Directeur de la SEM - Agence Var de La Ciotat

Lettre avec AR

BANDOL Le 25 Octobre 2010

Monsieur le Maire,

Le devenir du Puits de Bourgarel est un enjeu majeur pour notre commune aussi bien sur le plan du développement durable que sur celui des finances publiques.

En effet le maintien de l'utilisation du forage permet de prémunir nos concitoyens d'une hausse inconcevable et inappropriée du tarif au m³ d'eau consommé (augmentation de 17 à 29% de la part délégataire) en cas de fermeture du forage au 1er janvier 2011.

Cette hausse avait été prévue au 1er janvier 2011 lors de la signature de la nouvelle délégation de service public avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) si la remise en état complète du forage n'était pas effectuée et sera nécessairement répercutée sur la facture des Bandolais.

Précisons qu'à cette augmentation significative du prix de l'eau pour l'ensemble des Bandolais, s'ajoutera une augmentation très significative du prix pour certaines catégories de Bandolais, cette augmentation pouvant aller jusqu'à 30% par exemple pour une famille en résidence secondaire ne séjournant que 2 mois l'été à Bandol et ce avec ou sans Bourgarel (seul les Bandolais présents à l'année de manière régulière verront leur facture diminuer).

Le dossier technique et administratif, complexe et nourri par de nombreuses expertises, avait pu connaître des avancées significatives jusqu'en janvier 2010, date à laquelle celui ci a été présenté pour accord de principe au Comité Départemental d'Etudes des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de la Préfecture du Var.

Ce comité a rendu un avis favorable sous réserve de la réalisation de travaux de sécurisation simples ne concernant aucunement les équipements techniques du forage.

Suite à la réalisation de ces travaux, vous deviez, comme ceci est prévu par la loi (code de la santé publique article L 1321-7), lancer une déclaration d'utilité publique aboutissant au classement du forage.

A ce jour, nous nous étonnons de ne voir ouverte aucune enquête publique concernant Bourgarel. Cela tendrait à prouver que vous n'avez pas engagé les travaux nécessaires et que le dossier n'a donc pas avancé depuis 10 mois. Connaissant les délais nécessaires à la conduite d'une enquête publique, il semble illusoire de penser qu'au 1er janvier 2011 le forage de Bourgarel soit exploitable, aussi nous nous interrogeons sur les conséquences de ce retard.

Nous espérons que toutes les mesures seront prises afin que les Bandolais ne subissent pas à nouveau une baisse de leur pouvoir d'achat après la hausse de 27% des impôts communaux en 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Maire l'expression de mes salutations distinguées

Dr Jean-Paul JOSEPH

Président de VVB (Vigilance et Vérité à Bandol)

150 impasse de Chardons 83150 Bandol